

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
07 septembre 2020 à 20 heures 30

Convocation du 1^{er} septembre 2020

Etaient présents : Mme CHÉNÉ Sonia, Mme COURTOIS Françoise, Mme DARTEIL Denise, M. DEVEAU Grégory, Mme GIRARDEAU Aurélie, Mme GOLKHE Nathalie, Mme GUIBERT Noëlle, M. GUINHUT Henri, Mme HUET Karen, M. JUSTEAU Jean-Paul, M. LOUVET Michaël, M. MARTIN Marc, M. MARTON François, Mme MÉTAYER Sophie, M. MOREAUX Frédéric, M. NEAU Fabien, M. OGHEREAU Marc, M. POLART José.

Excusés : Monsieur CORDIER François donne pouvoir à Monsieur OGHEREAU Marc, Madame DURAND-OGHEREAU Marie-Annick donne pouvoir à Monsieur MARTON François, Madame LOUVIOT Christelle donne pouvoir à Madame MÉTAYER Sophie, Monsieur PAILLAT Nicolas donne pouvoir à Monsieur MARTIN Marc.

Absente : Madame PAILLOCHER Anne

Secrétaire de séance : Monsieur DEVEAU Grégory

Délibération modificative n° 1 au budget 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'apporter des modifications concernant les restes à réaliser au budget de l'exercice 2020.

Section d'investissements

Article	Crédits disponibles 31/12/2019	Restes à réaliser votés budget 2020	Régularisation restes à réaliser	Nouveaux crédits dépenses
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (article 2031 frais études)	20 946.40 €	21 400.00 €	-453.60 €	+ 453.60 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles (article 2111 terrains)	178 016.70 €	302 200.00 €	-124 183.30 €	+ 124 183.30 €
TOTAL	198 963.10 €	323 600.00 €	-124 639.90 €	+ 124 636.90 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 1 abstention, émet un avis favorable à la modification modificative n° 1 au budget 2020 comme présentée ci-dessus.

Délibération mise en non-valeur, titre année 2017

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeur reçu du Service de Gestion Comptable de Saumur concernant le non-paiement, malgré les autorisations de poursuites, d'un titre de recettes n° 195, année 2017, d'un montant de 425.00 € pour le gardiennage d'un chien du 31 juillet 2017 au 17 août 2017 au nom de Monsieur Julien Rocher (liste 794660235)
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable à la mise en non-valeur du titre de recettes n° 195 pour un montant de 425.00 €.

Délibération coupes de bois exercice 2021, forêt communale de la commune déléguée de Louerre

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve par 23 voix pour, l'inscription à l'état d'assiette en 2021 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de Louerre	181 ZS 103	3.36	Amélioration Petit Bois	VENTE

2. Choisit leur destination dans le tableau ci-dessus :

. vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

Délibération de principe vente d'un bien, commune déléguée d'Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre en date du 15 juillet 2020 reçue de Monsieur Rdouane FADILI, 27 route d'Angers, Ambillou-Château, 49700 Tuffalun relative à une proposition d'achat du local commercial épicerie dont M. FADILI-SAS FADILI- est actuellement locataire, situé au 27 route d'Angers, Ambillou-Château, 49700 Tuffalun.

Le bien est propriété de la commune déléguée d'Ambillou-Château, Tuffalun, cadastré section B n° 32 pour une superficie de 449 m².

Madame le Maire demande l'avis de principe du conseil municipal pour la vente de ce bien, avant d'étudier le dossier en commission communale et effectuer, si une suite favorable est donnée, l'estimation du bien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, 1 voix contre, émet un avis favorable de principe pour la vente du bien désigné ci-dessus à Monsieur Rdouane FADILI -SAS FADILI- et autorise Madame le Maire à poursuivre toutes les formalités administratives nécessaires.

Délibération avis création d'un débit de tabac, commune déléguée d'Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre en date du 31 août 2020 reçue de la SAS FADILI-ATOO ALIMENTATION, 27 route d'Angers, Ambillou-Château, 49700 Tuffalun relative à la demande de création d'un débit de tabac qui serait situé dans l'établissement au 27 route d'Angers, Ambillou-Château, 49700 Tuffalun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre, 8 abstentions, émet un avis favorable à la demande de création d'un débit de tabac comme ci-dessus précisé et autorise Madame le Maire à accomplir les formalités nécessaires pour ce dossier.

Délibération caution mise à disposition de salles pour les associations.

Le conseil municipal décide par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, de demander un chèque de caution de 400,00 € lors de la mise à disposition de salles pour les associations, à la signature d'une convention, pour la période de septembre à juin de l'année suivante.

Informations et questions diverses

SIÉML :

Projet enfouissement réseaux pour l'exercice 2021.

Commune déléguée de Noyant-La-Plaine : travaux commencés depuis fin juin 2020, reprise des travaux jeudi 10 septembre 2020. Rue de la Vieille école OK et route de Martigné-Briand, fourreaux passés.

Avis Droit de Préemption Urbain (DPU) pour un bien situé commune déléguée d'Ambillou-Château. Monsieur DELAPRE Sylvain a un projet d'acquisition d'un bien pour restauration destiné à la location, route de Sauné, à côté de la propriété achetée par la commune. Le conseil municipal n'émet

pas d'opposition au projet de Monsieur DELAPRE qui sera invité au prochain conseil municipal pour une présentation complète du dossier.

Avis pour transfert réponse de la Sous-Préfecture de Saumur et échanges de mail avec le propriétaire, au notaire et au géomètre pour que ceux-ci émettent un avis sur le principe de la cession d'un chemin rural.

Le conseil municipal est d'avis de garder le chemin rural dit de Sauné aux Lochereaux aux droits des parcelles YN 103 et 104 et A 5 et 1320, commune déléguée d'Ambillou-Château, mais autorise Le Clau de Nell à tourner sur le chemin.

Liste des membres de la commission communale des impôts directs nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
GUINHUT Henri	DIARD Dominique
PAILLOCHER Anne	OGEREAU Nicolas
POLART José	PLENEL Maryse
PAILLAT Nicolas	RABOUIN Dimitri
DARTEIL Denise	JUIN Marie-Dominique
JUSTEAU Jean-Paul	OGEREAU Rémi

Référents ENEDIS

Monsieur JUSTEAU Jean-Paul, conseiller municipal : 22 voix pour et 1 abstention

Monsieur MARTON François, conseiller municipal : 22 voix pour et 1 abstention

SMITOM

Comment faire quand les poubelles doivent être mises trop loin : Monsieur MARTIN Marc se renseigne auprès du SMITOM.

Retour sur la réunion avec les associations.

Personnes vulnérables.

Ambillou-Château : route d'Hilay

Vitesse excessive : pétition

Noyant La Plaine : 10 rue de la Vieille Ecole

Le conseil municipal émet un avis favorable par 22 voix pour et 1 abstention, pour faire réaliser une étude par un notaire afin de retrouver le propriétaire du bien qui semble abandonné.

Feuille municipal « La Tribune de Tuffalun »

Maquette : devis de Blitz Conseil d'Angers pour la somme de 500.00 € HT soit 600.00 € TTC, puis Ce sera 250.00 € H.T soit 300.00 € TTC.

Impression : SETIG-ABELIA d'Angers : 900 exemplaires : 337.50 € HT

La séance a été levée à 23 heures 12.

